

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
29 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à seize heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du vingt-cinq juin deux mille vingt-six qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ – Président du Centre de Gestion
- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Anne-Laure BODIN – Maire de Ceaulmont
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Madame Marie-France MARTINEAU – Adjointe au Maire de Valençay
- Monsieur Yves CRON – Maire de Poulaines
- Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan
- Monsieur Michel BOUGAULT – Conseiller municipal d'Issoudun
- Madame Brigitte VOITIER – Maire de Saint-Maur
- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Châtillon-sur-Indre
- Madame Annick FOURRÉ – Adjointe au Maire d'Ardentes
- Madame Ghislaine VERKEN – Adjointe au Maire de Buzançais
- Madame Michèle PRÉVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Madame Christine COUTY – Adjointe au Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
- Madame Annick BROSSIER – Présidente de la Communauté de Communes d'Écueillé-Valençay
- Monsieur Gil AVÉROUS – Président de Châteauroux Métropole
- Madame Florence PETIPEZ – Conseillère communautaire de Châteauroux Métropole

ABSENTS EXCUSÉS :

- Madame Virginie ELION – Maire d'Aigurande
- Monsieur Gilles LHERPINIÈRE – Maire de Le Blanc

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Florence PETIPEZ

Délibération CA-2026-29

Séance du 29 juin 2026

OBJET : DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion et notamment ses articles 27 alinéa 3 et 28,

Considérant que les délégations du Président facilitent la gestion quotidienne de l'activité du Centre de Gestion et qu'il convient donc de définir la délégation consentie au Président pour le mandat,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité,

ARTICLE 1 – DÉCIDE de donner délégation au Président pendant la durée de son mandat, pour les décisions suivantes :

- Les marchés de travaux, de fournitures et de services en procédure adaptée dans la limite de 216 000 € HT.
- Les prises et cessions de bail supérieur à trois ans
- La fixation des effectifs du Centre de Gestion, des conditions de leur emploi
- Les conventions passées relatives à l'organisation de concours avec des collectivités non affiliées ou d'autres centres de gestion en application des dispositions de l'article L. 452-46 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 2 – DIT que le Président rendra compte des décisions prises au titre de ses délégations lors de la plus proche réunion du Conseil d'Administration.

Le Président,



Xavier ELBAZ